

## La surcote

---

### Qu'est-ce que la surcote ?

---

Lorsque votre durée d'assurance tous régimes est supérieure au nombre de trimestres requis pour obtenir une pension au taux plein, chaque trimestre supplémentaire effectué au-delà de l'âge légal de la retraite des fonctionnaires sédentaires - de 60 à 62 ans selon votre date de naissance - donne droit à une majoration du montant de votre pension, appelée surcote ou coefficient de majoration.

Les militaires et les fonctionnaires qui bénéficient d'un départ anticipé ne peuvent pas prétendre à la surcote.

---

Pour plus d'informations

- [Consulter le tableau récapitulatif du nombre de trimestres requis tous régimes](#)

### Comment est calculée la surcote ?

---

La surcote est de 1,25 % par trimestre supplémentaire de cotisations.

Pour le calcul de la surcote, seules sont comprises dans la durée d'assurance tous régimes les bonifications de durée de services et majorations de durée d'assurance accordées au titre des enfants et du handicap quel que soit le régime de retraite de base.

Exemple :

M. F. qui a eu 60 ans le 28 mars 2016 a atteint le 28 mars 2018 son âge légal de la retraite (62 ans). Il réunit à cette date 166 trimestres d'assurance tous régimes confondus qui est la durée d'assurance requise pour qu'il puisse bénéficier d'une retraite au taux maximal.

Il choisit de poursuivre son activité jusqu'au 31 mars 2020 et effectue donc 8 trimestres entiers au-delà de l'âge légal.

Il bénéficie d'une surcote de:

pour 2018:  $1.25\% \times 3$  trimestres = 3.75%

pour 2019:  $1.25\% \times 4$  trimestres = 5%

pour 2020:  $1.25\% \times 1$  trimestres = 1.25%

Soit 10%

Sa pension annuelle de 15000 euros est donc majorée de:

$15000 \times 10\% = 1500$  euros

### La retraite au taux plein

---

Le nombre de trimestres de durée d'assurance – dans tous les régimes - nécessaire fixé à la date du 60e anniversaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein (retraite sans décote dans tous les régimes)

<b>Date du 60e anniversaire ou date d'ouverture du droit si celle-ci est antérieure au 60e anniversaire</b>	<b>Nombre de trimestres exigé</b>
2007	158 trimestres
2008	160 trimestres
2009	161 trimestres
2010	162 trimestres
2011	163 trimestres
2012	164 trimestres
2013 ou 2014	165 trimestres
2015, 2016 ou 2017	166 trimestres
2018, 2019 ou 2020	167 trimestres
2021, 2022 ou 2023	168 trimestres
2024, 2025 ou 2026	169 trimestres
2027, 2028 ou 2029	170 trimestres
2030, 2031 ou 2032	171 trimestres
2033 ou après	172 trimestres